



REPORTING FINANCIER #31 31 mars 2023



SOMMAIRE

SOMI	MAIRE	2
I. LA	A BANQUE DE LA TRANSITION ENERGETIQUE	4
1.1.	Pourquoi avoir créé cette structure ?	4
1.2.	Nos engagements	4
1.3.	Utilisation de votre épargne	5
1.4.	Comment fonctionne la Banque de la Transition Energétique et comment garantir	
l'affec	tation de l'épargne vers le financement des projets de transition énergétique ?	
1.5.	Quand est publié ce reporting financier ?	5
2. V	OTRE EPARGNE	6
2.1.	Evolution de la collecte d'épargne	6
2.2.	Production du mois et ventilation par produit d'épargne	6
3. LE	ES CREDITS	7
3.1.	Evolution des crédits octroyés édités et en cours d'édition	7
3.2.	Répartition des crédits accordés et édités par typologie de projet	
4. FL	ECHAGE DE L'EPARGNE AUX CREDITS	9
4.1.	Vision synthétique	9
4.2.	Ratio Brut	
4.3.	Ratio Net	
5 ΔΙ	NNEXE · TYPOLOGIE DES PROIETS FINANCES	10



Chères Epargnantes, chers Epargnants,

Pour la première fois depuis sa création le 15 septembre 2020, soit tout juste après deux ans et demi d'existence de la BTE, le montant de l'épargne collectée par BP Aura est équivalent aux projets accompagnés sur le territoire Auvergne Rhône Alpe : 345 millions d'épargne dédiée à la transition énergétique et 345 millions de crédit accordés, représentant plus de 4 850 projets de transition énergétique accompagnés par la Banque Populaire

Auvergne Rhône Alpes et sa filiale Banque de Savoie. C'est une réelle fierté pour nous.

Pour plus de détail, je vous invite à consulter le reporting financier détaillé ci-dessous ; la transparence dans l'utilisation de l'épargne que vous avez bien voulue nous confier est une valeur essentielle du projet de Banque de la Transition Energétique.

Enfin, nous publierons dans quelques jours le premier bilan consolidé de la BTE regroupant également les encours d'épargne et de crédits des quatre nouvelle banques (BP du Nord, BP du Sud, BP Val de France et BP Occitane) qui ont adhéré au projet en fin d'année 2022.

N'hésitez surtout pas à me contacter via notre formulaire en ligne pour me faire part de vos remarques et suggestions ou pour me questionner sur les éléments de ce rapport.

Merci de votre confiance,

- Pierre-Henri GRENIER –

Directeur Exécutif de la Banque de la Transition Energétique par BPAURA



I. LA BANQUE DE LA TRANSITION ENERGETIQUE

1.1. Pourquoi avoir créé cette structure?

La Banque de la Transition Énergétique a été créée le 15 septembre 2020 par la Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes et a été rejointe par la Banque de Savoie en 2021 puis par la Banque Populaire du Sud, la Banque Populaire du Nord, la Banque Populaire Occitane et la Banque Populaire Val de France courant 2022. A travers ce label de « Banque de la Transition Energétique », chacune des banques adhérentes s'engage à accompagner la transition énergétique et environnementale des acteurs économiques de leurs territoires.

1.2. Nos engagements

Les engagements fondateurs de la Banque de la Transition Energétique sont :

- **Traçabilité :** nous vous garantissons la traçabilité de l'utilisation de votre épargne verte vers des projets identifiables de transition énergétique. Pour connaître les modalités de traçabilité et d'utilisation de votre épargne, <u>rendez-vous sur la FAQ</u>.
- Circuit court du financement: nous favorisons le lien entre épargnants et porteurs de projets énergétiques en région. L'épargne régionale finance des projets régionaux.
- **Territorialité:** les programmes financés se situent prioritairement sur les territoires respectifs des banques adhérentes. Vous voulez en savoir plus sur la territorialité: <u>rendez-vous sur la FAQ</u>.
- Démarche partenariale: notre objectif est de dépasser notre seul métier de financeur et d'offrir des solutions complètes de transition à nos clients. Pour cela, nous nous appuyons sur un réseau de partenaires dûment sélectionnés, susceptibles de proposer des offres de transition énergétique (EnR, performance énergétique ...) de qualité à nos clients intéressés.



1.3. Utilisation de votre épargne

Les crédits qu'une banque octroie proviennent pour leur très grande part du replacement de l'épargne collectée. C'est ce qu'on appelle la « transformation bancaire ».

L'argent qu'une banque prête, c'est le vôtre!

1.4. Comment fonctionne la Banque de la Transition Energétique et comment garantir l'affectation de l'épargne vers le financement des projets de transition énergétique ?

La Banque de la Transition Energétique est une marque et n'a pas le statut d'établissement de crédit ; c'est donc bien la banque adhérente qui porte les encours d'épargne et les crédits octroyés.

En revanche, à la différence d'une épargne classique, l'épargne « transition énergétique » est fléchée vers des projets de transition énergétique, répondant aux critères d'éligibilité définis dans « la charte d'éligibilité » disponible sur le site. Ce reporting financier mensuel vous permet de suivre en toute transparence l'équilibre entre épargne collectée et financements accordés.

Tant l'épargne collectée que les crédits accordés sont décomptés depuis la date d'adhésion de la banque, l'épargne collectée est donc destinée à financer de nouveaux projets de transition accordés après cette date, donc à financer le futur et non refinancer le passé.

En complément, retrouvez les principaux programmes financés sur notre site internet.

1.5. Quand est publié ce reporting financier?

Compte tenu des délais de traitement, le reporting financier est publié **30** jours après la clôture comptable du mois concerné. Pour l'heure, ce reporting n'intègre encore que les données de BP Aura et de sa filiale Banque de Savoie. Les données relatives aux quatre autres Banques Populaires adhérentes seront publiées courant mai sur la base des chiffres à fin mars 2023.

2. VOTRE EPARGNE

2.1. Evolution de la collecte d'épargne

A fin mars 2023, vous avez placé **344 664 537 €** sur les produits d'épargne transition énergétique du Groupe Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes (BPAURA et sa filiale Banque de Savoie).

La collecte est de nouveau repartie à la hausse. Fin mars 2023, vous êtes **7 627** à avoir souscrit un produit d'épargne « transition énergétique ».



2.2. Production du mois et ventilation par produit d'épargne

La collecte du mois a de nouveau été principalement réalisée sur les livrets d'épargne classiques par des clients particuliers, notamment par nos clients sociétaires.

	Cumul Epargne M-1	Collecte du mois	Retraits	Cumul Epargne M
Livret Transition Energétique	102 443 329 €	7 980 033 €	-8 379 461 €	102 043 901 €
Livret Transition Energétique Sociétaire	174 645 597 €	18 064 046 €	-10 901 276 €	181 808 367 €
Livret Transition Energétique Association	7 278 019 €	233 960 €	-1 788 618 €	5 723 360 €
Livret Développement Durable et Solidaire ¹	616 069 €	17 709 €	-27 663 €	606 115 €
Compte à Terme Transition Energétique	55 418 093 €	1 469 700 €	-2 405 000 €	54 482 793 €
TOTAL	340 401 107 €	27 765 448 €	-23 502 019 €	344 664 537 €

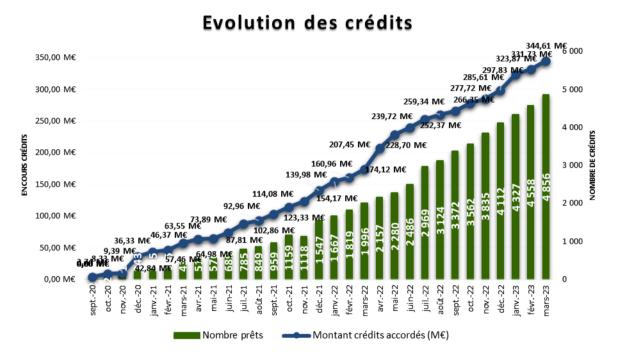
I Nous proposons à nos clients la possibilité d'affecter la part non centralisée du LDDS à la Caisse des Dépôts et Consignations vers la transition énergétique en Auvergne-Rhône-Alpes.



3. LES CREDITS

3.1. Evolution des crédits octroyés édités et en cours d'édition

L'encours de crédit évolue à la hausse avec un montant de **344 608 847 €** au 31 mars 2023, pour un nombre total de **4 856** projets financés.



Sur un plan méthodologique, ces crédits correspondent :

- Uniquement aux crédits accordés par la Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes et sa filiale Banque de Savoie et répondant aux critères de notre charte d'éligibilité,
- Uniquement aux crédits réalisés depuis l'adhésion à la BTE, donc depuis le 15 septembre 2020 pour la Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes et depuis le 30 novembre 2021 pour la Banque de Savoie,
- Aux crédits accordés par les instances décisionnaires, éventuellement non encore édités ou débloqués,
- A des financements pouvant prendre toutes formes juridiques : crédits classiques ou structurés, crédits à la consommation ou éco-prêts à taux zéro pour les ménages, crédits-baux, etc., pour autant qu'ils répondent à nos critères d'éligibilité.



3.2. Répartition des crédits accordés et édités par typologie de projet

Les crédits réalisés restent diversifiés : 49% correspondent au financement de programmes d'énergies renouvelables, 22% pour l'efficacité énergétique, 13% sur l'éco mobilité et 16% sur d'autres sujets de transition énergétiques (innovation, recyclage...). Retrouvez les <u>principaux programmes financés</u> sur notre site internet.

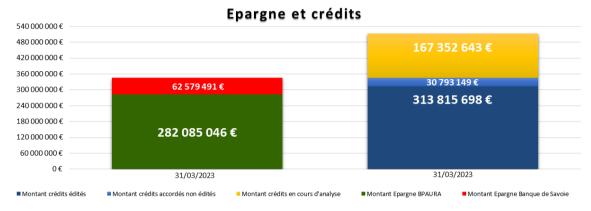
	Cumul Crédits M-1	Crédits accordés non édités et édités sur le mois	Remboursement du mois	Cumul Crédits M
Energies renouvelables	167 385 568 €	4 390 661 €	-1 249 092 €	170 527 137 €
Efficacité énergétique	66 894 508 €	8 531 027 €	-1 248 188 €	74 177 347 €
Eco mobilité	41 470 536 €	3 142 612 €	-589 834 €	44 023 315 €
Innovation	21 546 415 €	503 125 €	-461 151 €	21 588 389 €
Investissement	20 000 €	0€	0€	20 000 €
Autres	34 412 287 €	0€	-139 628 €	34 272 659 €
TOTAL	331 729 314 €	16 567 425 €	-3 687 892 €	344 608 847 €

Vous pouvez retrouver en annexe du présent rapport, un détail plus approfondi de la nature des crédits accordés.



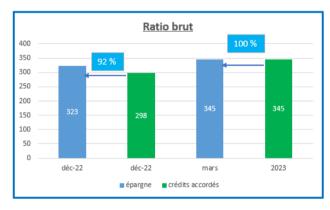
4. FLECHAGE DE L'EPARGNE AUX CREDITS

4.1. Vision synthétique



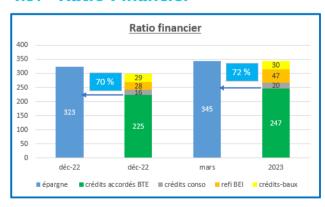
La BTE porte un engagement fondateur de traçabilité de l'utilisation de l'épargne collectée ; deux ratios permettent d'illustrer cet engagement : le ratio brut et le ratio financier.

4.2. Ratio Brut



Le ratio Brut compare les sommes d'épargne collectées avec les montants de crédits accordés au profit de la transition énergétique en région. Ce ratio a le mérite de restituer fidèlement la contribution du Groupe BP Aura au financement de la transition énergétique en Auvergne Rhône Alpes. Il s'établit à 100% à fin mars 2023.

4.3. Ratio Financier



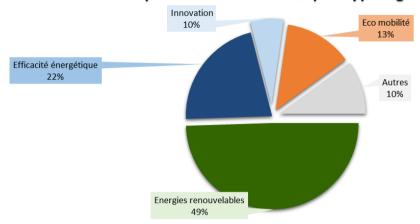
Le ratio financier, plus complexe, va isoler, parmi les crédits accompagnés, ceux qui ont été financés à partir de l'épargne ou bien à partir d'autres sources de financement comme la BEI, le crédit-bail ou le crédit consommation. Il s'établit à 72% à fin mars 2023.

(Détails du calcul et explications à retrouver dans la foire aux question – FAQ – ou bien dans le rapport d'activité BTE de décembre 2022)

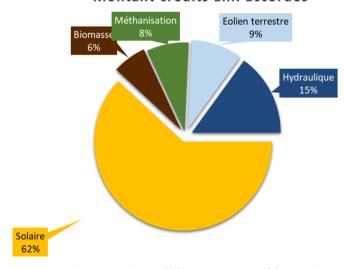


5. ANNEXE: TYPOLOGIE DES PROJETS FINANCES

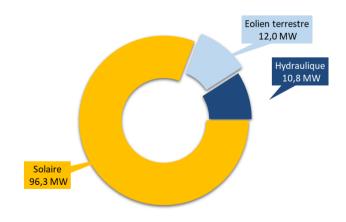
Répartition des crédits par typologie



Montant crédits EnR accordés



Puissance installée par type d'énergie







https://banquetransitionenergetique.fr

